

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
BOULEVARD ALSACE LORRAINE
RUE AUGUSTA HOLMES

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu le Permis de Construire n°77108 11 0093 accordé le 8 novembre 2011 pour la construction d'un bâtiment d'habitation sur la parcelle BM 364,

Vu le Permis de Construire modificatif n°77108 11 0093 M1 accordé le 30 juin 2015 pour la modification des matériaux des menuiseries sur la parcelle BM 364,

Vu la demande de numérotage de la SARL PIECE,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chaque accès de ce bâtiment d'habitation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La parcelle BM 364 est numérotée au 70 et 70 bis boulevard Alsace Lorraine et 11 rue Augusta Holmes.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
- Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
- INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 Reims Cedex,
- SARL PIECE
- Le service du Cadastre de Meaux,

- La Poste de Chelles,
- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le 20 février 2018.

Brice RABASTE,
Maire de Chelles.



Affiché le

TELETRANSMIS

- 2 MARS 2018

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

SOUS PREFECTURE DE TORCY

CHELLÈS - Commune

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 90065 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2018

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGEBOULEVARD ALSACE LORRAINERUE AUGUSTA
HOLMES

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 02/03/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20180201-90065-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20180201-90065-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/03/2018